

Conditions d'inscription aux séjours en accueils de loisirs :

- Remplir un dossier d'inscription Ufcv,
- Compléter la fiche séjour,
- Verser les frais de dossier et l'acompte de 50% du séjour.

Conditions d'annulation des séjours :

Du fait de l'Ufcv : Le séjour peut être annulé si le nombre d'inscrits est inférieur à 10. Dans ce cas l'acompte sera remboursé aux familles ou déduit des journées d'accueil de loisirs.

Du fait de la famille : Toute annulation, quel qu'en soit le motif, doit être notifiée par écrit auprès de la directrice de l'accueil de loisirs et entraîne une retenue sur le montant du séjour de :

25 % 21 jours avant le début du séjour

50 % 14 jours avant le début du séjour

100 % 7 jours ou moins avant le début du séjour



Aides financières aux séjours

Pour les familles bénéficiaires d'aides de la Caisse d'Allocations Familiales, merci de nous en informer à l'inscription de votre enfant.



Séjour "Les Trésors de Guerlédan"

Séjour accueil de loisirs de Colpo

Du Mardi 15 au Vendredi 18 juillet 2025
pour les 6-9 ans

CP - CE1 - CE2

Nés en 2016, 2017, 2018



Dans les arbres...

Ce séjour s'inscrit dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs de Colpo. A travers ce séjour, nous souhaitons poursuivre les objectifs de développement de l'autonomie de l'enfant et du vivre ensemble ainsi que de la découverte et du respect de son environnement, le tout enrobé d'imaginaire !!



Equipe d'animation et transport :

Les enfants seront accompagnés dans cette aventure par Nathalie et Victor.

L'équipe vous accueillera le mardi 15 juillet à 9h30 à l'accueil de loisirs. Trajet en autocar vers 10h30. Prévoir un pique-nique pour le 1er jour.

Les Activités :

Une séance d'**acrobranches**, une **chasse aux trésors**, des activités, des jeux et des veillées organisés par l'équipe d'animation. Une attention particulière est portée à la vie du camp : préparation des repas, aménagement du camp, propositions d'activités par les enfants !

Inscriptions / Tarifs :

Pour le bon déroulement du séjour, le nombre de place est limité à 12 enfants.

Pré-Inscription :

du Mercredi 14 mai 2025 à 17h45 à l'accueil de loisirs, au mercredi 11 juin 2025 (dans la limite des places disponibles).

Confirmation des inscriptions à partir du mercredi 11 juin 2025.

L'hébergement :

Hébergement sous tentes 3 places,
au Camping "Le Point de vue"
22 530 Guerlédan



QF : 0 à 700	QF; 701 à 1000	QF : 1001 à 1300	QF : 1301 et +	QF : extérieur
110 €	115 €	120 €	125 €	130 €

Pour plus d'informations vous pouvez contacter :
La Direction de l'Accueil de Loisirs
37 avenue de la princesse 56390 Colpo
02.97.66.89.49 / accueildeloisirs.colpo@ufcv.fr

Aide Vacances Enfants :

Selon votre Quotient Familial (QF), vous pouvez bénéficier d'une aide :
QF de 0 à 450 : 80% pris en charge (coût du séjour 22€)
QF de 451 à 700 : 60% pris en charge (coût du séjour 44€)
Aucune avance de frais n'est nécessaire sur ces aides.